



Association des Parents  
du Groupe Scolaire  
Don Bosco

# Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des Parents du collègue Don Bosco

*25 octobre 2017*

Présents :

- De Clerk Isabelle (Lucas 3F & Maëlle 6D)
- Gilles Béatrice (Clarisse 4E)
- Gilles Pierre (Clarisse 4E)
- Robeet Murielle (Julien P1B & Matthieu P4V)
- Naveaux Nathalie (Audrey P4V & Anaïs P1T)
- Chhor Ly Chheng (Danny, 2C)
- Coûteaux Yves (Marine 2F & Camille P5)
- Desloges Isabelle (Alexandre P2 & Louise M2)
- Szewczuk Agnès (Anisse P1 & Yanis Accueil)
- de Ruelle Alix (Camille M1)
- Simonakova Doris (Ivan M3 & Andrej M1)
- Simon Dominique (Lucas 1E)
- Romano Diego (Nicolò M1)
- De Moor Julie (Rafaël M1)
- De Knibber Mélanie (Juliette P4 & Martin M3)
- Deschamps Catherine (Amy-Lee P1)
- Adam Nathalie ( 1D & 4A)

Douze parents sont présents en plus des membres actuels du bureau.

## **1. Ordre du jour**

- a) Rapport d'activités de la présidente
- b) Appel aux candidats et élection des nouveaux administrateurs.
- c) Vote pour élire les parents pour le Conseil de Participation.
- d) Approbation des comptes.
- e) Divers.

## **2. Déroulement de la réunion**

a) Rapport d'activités par Isabelle De Clerck

Rappel du rôle de l'AP et des parents-relais :

- ✓ L'Association de Parents n'est pas là pour intervenir au niveau pédagogique
- ✓ Rôle dans le relais de l'information:
  - L'école peut entendre, via l'Association de Parents, les avis, les préoccupations et les idées de l'ensemble de parents

✓ Parents-relais

- « Parent - relais » car il se veut davantage informatif que revendicatif
- Il assure la liaison et la communication entre les parents d'élèves / étudiants
- Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe éducative, de la Direction et de l'Association de Parents
- Il a un rôle à jouer au sein du Collège pour participer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être et ce, collectivement
- Il est le porte-parole des parents de la classe auprès de l'Association de Parents, de l'enseignant et de la Direction
- le Collège peut donc entendre les préoccupations de l'ensemble des parents
- Dans un climat d'entraide, de respect et de confiance, il contribue à promouvoir le bien-être des élèves / étudiants et la collaboration entre la famille et le Collège
- Il permet de faire remonter les avis, préoccupations et suggestions des parents
- Il établit des contacts personnels avec les parents
- Il favorise la relation entre les parents et l'enseignant (ex : souper de classe)
- Il peut être invité à aider l'enseignant dans l'organisation d'activités avec les élèves de la classes (ex : visite, voyage scolaire, ...)
- Il instaure une entraide entre les élèves / étudiants via les parents (ex : faire parvenir les cours à un absent), mais aussi entre les parents (ex : co-voiturage)
- Il ne doit pas intervenir dans les demandes individuelles
- Il ne s'occupe pas de questions disciplinaires, ni de problèmes relationnels
- **Ceci doit être traité par les parents, directement avec le corps professoral !**
- Il n'est ni un bureau de réclamations, ni un mur des lamentations !
- Exemples d'actions :
  - ✓ Représenter tous les parents de la classe
  - ✓ Défendre l'intérêt de tous les élèves / étudiants de la classe
  - ✓ Collaborer avec le titulaire
  - ✓ S'intéresser à la vie de la classe
  - ✓ Prendre part à certaines initiatives et activités
  - ✓ Etre disponible dans la mesure de ses possibilités
  - ✓ **Dresser une liste de classe qui comprend :**
    - ✓ le nom & prénom des parents (ou du parent responsable)
    - ✓ Le nom et prénom de l'élève / étudiant
    - ✓ L'adresse postale
    - ✓ Un numéro de téléphone et / ou un numéro de G.S.M.
    - ✓ Une adresse e-mail

Prochaines dates :

- ✓ **Soirée « Souper des 1ères »** : le vendredi 17 novembre 2017 dès 19h30
- ✓ **Soirée « Souper Halloween »** : le samedi 18 novembre 2017 dès 18h30
- ✓ **Soirée « Carrières »** : le jeudi 23 novembre 2017 dès 20h ! Il manque toujours des témoins. Isabelle va transmettre la liste des métiers pour lesquels il manque encore des témoins.
- ✓ **BEPS Croix-Rouge (jours blancs)** : Décembre et juin 2018
- ✓ **Bosco fête** : 27-28 janvier 2018
- ✓ **Fête de l'école fondamentale** : 3 février 2018

Comme les autres années, un accueil « café » des parents du fondamental a été organisé le 1/09/2017.

b) Appel aux candidats et élection des nouveaux administrateurs.

Trois nouveaux membres sont élus au bureau de l'AP pour un mandat de 2 ans renouvelable :

- Coûteaux Yves
- Simon Dominique
- De Knibber Mélanie

Tous les membres actuels du bureau arrivaient au terme de leur mandat de deux ans. Parmi ceux-ci sont réélus pour un mandat de 2 ans renouvelable :

- De Clerk Isabelle,
- Gilles Béatrice,
- Robeet Murielle,
- Naveaux Nathalie,
- Chhor Ly Chheng

Le bureau est donc composé de : De Clerk Isabelle, Gilles Béatrice, Robeet Murielle, Naveaux Nathalie, Chhor Ly Chheng, Coûteaux Yves, Simon Dominique, De Knibber Mélanie

Au sein du bureau les rôles sont les suivants :

- Présidente : De Clerck Isabelle
- Secrétaire : Robeet Murielle
- Trésorière : Gilles Béatrice

Un parent non membre du bureau est Trésorier adjoint : Gilles Pierre.

c) Vote pour élire les parents pour le Conseil de Participation.

Un nouveau représentant au conseil de participation est élu :

- Coûteaux Yves

Les membres actuels du conseil de participation sont réélus :

- De Clerck Isabelle
- Vandeneynde Marc

d) Approbation des comptes.

Béatrice et Pierre GILLES présentent les comptes (voir annexe). Ils sont approuvés par les parents présents.

e) Divers.

- UFAPEC :
  - o Rappel est fait des modalités de l'assurance offerte par l'UFAPEC aux AP membres :

Extrait du site de l'UFAPEC

*Sont couverts par l'assurance :*

- *La responsabilité civile vis-à-vis de tiers, soit tout dommage survenu à un tiers causé par un volontaire dans le cadre d'une activité de l'AP. La victime devra établir clairement le lien de causalité entre le dommage subi et l'action du volontaire de l'UFAPEC;*
- *Les dommages corporels, soit toute blessure survenue à un volontaire de l'UFAPEC dans le cadre d'une activité de l'AP ou sur le chemin ordinaire (même notion que sur le chemin du travail) entre la maison et le lieu de l'activité;*
- *La protection juridique, soit les frais de justice éventuels liés au dommage.*

*Ces risques sont couverts quel que soit le lieu de l'activité. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour connaître les modalités techniques et chiffrées de la couverture. Pour que la couverture soit effective, il faut :*

- *Que l'AP soit en ordre d'affiliation.*
  - *Que le volontaire qui demande la couverture à ce titre soit bien repris dans les registres de l'UFAPEC en tant que membre de l'AP qui organise l'activité.*
  - *Que l'AP ait gardé comme preuve de l'activité une trace écrite (invitation, ordre du jour, compte-rendu des réunions avec les noms des participants, ...) qu'elle produira en cas de sinistre, si l'assurance le demande.*
  - *Que l'activité ait un lien clair avec le monde scolaire et les buts de l'UFAPEC (si, par exemple, l'activité consiste en une soirée lucrative au profit de CAP48 ou du Télévie, l'assurance n'interviendra pas).*
- L'AP Don Bosco est bien en règle de cotisation. Les nouveaux membres du bureau vont être ajoutés à la liste